



Paris, le 6 février 2009

SUPPRESSION DE POSTES ET FERMETURES DE SERVICES, LIQUIDATION DE L'ORDONNANCE DE 45

A LA PJJ, LA MOBILISATION SE POURSUIT :

DES MAINTENANT : MULTIPLIONS LES ACTIONS COLLECTIVES, ORGANISONS LE BLOCAGE INSTITUTIONNEL

JOURNEE DE RESISTANCE ET DE MOBILISATION EN MARS

La crise économique mondiale, inhérente au capitalisme, amplifie la crise sociale générée par les politiques libérales. Les différents plans de relance mis en place par les gouvernements, ne remettant pas en cause les fondements de cette crise, ne font que renforcer le chômage, la précarité et l'exclusion des plus démunis et dédouanent les responsables.

En France, les conséquences de cette politique ont fait émerger différents mouvements sociaux : la psychiatrie, l'hôpital, l'école, les universités, l'audiovisuel, l'INSEE et les statistiques, les juges, les Pôles Emploi (fusion ANPE-UNEDIC), l'industrie automobile ont subi des licenciements, connu des projets de loi ou de réforme et se sont mobilisés. En Guadeloupe, un mouvement de grande ampleur paralyse les routes, les ports et les institutions. La population est en lutte contre la vie chère, la baisse du pouvoir d'achat et dénonce le mépris avec lequel le gouvernement traite ces questions.

Dans ce contexte, le cadre unitaire de l'appel interprofessionnel à la grève du 29 janvier par les 8 organisations syndicales, a permis une très forte mobilisation du public et du privé. L'exaspération et le mécontentement de plus en plus grand explique l'ampleur des manifestations ce jour-là. Les espoirs portés par les manifestants ne peuvent rester sans suites et les syndicats doivent proposer un véritable plan d'action dans la durée permettant la convergence des luttes pour faire reculer le gouvernement. Le président et son gouvernement doivent répondre aux légitimes revendications et cesser de stigmatiser le combat syndical.

Une autre politique peut être menée et les réformes libérales doivent être abandonnées. Il ne s'agit pas là d'une volonté d'immobilisme ou d'inquiétude face au changement mais de garantir les droits sociaux acquis dans les luttes, renforcer les solidarités, défendre l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et les services publics.

A la PJJ, le mouvement initié par le SNPES-PJJ/FSU au moment de la publication du rapport Varinard a été révélateur de l'insatisfaction profonde des personnels. Cette mobilisation a mis en évidence le lien entre le refus du dévoiement de nos missions éducatives et la restructuration brutale de notre institution. Ce mécontentement s'est exprimé à la fois dans la grève mais aussi dans des initiatives locales.

Les actions menées dans l'ensemble des régions et les grèves ont rassemblé de nombreux personnels de toutes catégories. Les taux de grévistes, notamment le 15 décembre, ont varié entre 40 et 60%, l'Hérault a fait près de 15 jours de grève.

Cependant, dans un contexte de transformation profonde de la PJJ et de crise économique il a semblé difficile pour certains de se mobiliser au travers d'un mouvement de grève reconductible. Les pourcentages de grévistes ne doivent pas être notre seule grille de lecture. Ils ne sont pas à eux seuls directement représentatifs des fortes inquiétudes et des traumatismes vécus par les agents.

En effet le dynamisme et la détermination des personnels pour la défense de leurs valeurs et pour le maintien d'un service public d'éducation au ministère de la justice ont produit : occupations de

directions, interventions dans les réunions de l'administration, boycotts, blocages institutionnels, interviews et reportages dans les médias, création de collectifs, réunions/débats, contact avec les partenaires (magistrats, SAH, avocats...) et les conseils généraux... Plus largement des solidarités se sont mises en place entre les différents acteurs de la Justice : le 29 janvier, des magistrats, des avocats, des personnels des services judiciaires, de l'AP et de la PJJ ont défilé ensemble ; un mouvement pour l'organisation d'états généraux de la Justice en mars s'est constitué ; le Comité Liberté Egalité Justice (CLEJ) a prévu une action au moment de la discussion sur les propositions Varinard.

Droite dans ses bottes, la direction de la PJJ maintient ses réformes à marche forcée. Unilatéralement, elle continue à organiser la suppression des mesures au civil, des PJM et la fermeture de postes et de services. Ainsi l'administration menace de fermer les PTF de Rouen et Dijon, de réduire drastiquement les services administratifs, de faire passer l'insertion de 140 services à 25, de supprimer plus de 20 foyers et de brader les hébergements diversifiés, de mutualiser les MO et de faire disparaître des services. Toutes les catégories de personnels sont concernées.

Dès lors, deux échéances importantes se profilent : la parution prochaine de la circulaire 2009 de mobilité et les propositions gouvernementales issues du rapport Varinard.

Ces deux événements traduiront dans la réalité la transformation et la casse de la PJJ : nous devons être présents pour nous y opposer.

Le mouvement initié depuis le mois de décembre doit s'amplifier. Pour cela nous devons définir des rendez-vous et des moyens d'action.

Un premier rendez-vous est fixé dans la deuxième quinzaine de mars pour une journée de résistance et de mobilisation dont l'objectif est l'unification des initiatives déjà mises en œuvre en articulation avec le mouvement interprofessionnel issu du 29 janvier. Dans le but de faire pression sur l'administration sans hypothéquer le travail avec les mineurs et les familles, tout en confortant les liens et solidarités avec les partenaires, nous proposons **la mise en place d'un blocage institutionnel** porté collectivement : investir les réunions de direction, boycotter ou investir massivement les réunions institutionnelles et partenariales, refuser la transmission des données administratives... En parallèle, nous devons assurer la plus large publicité de notre mouvement et l'expliquer à nos partenaires.

C'est de cette façon que nous pourrons, tous ensemble, organiser la résistance et construire un rapport de force qui nous permettra, au moment où le gouvernement présentera ses décisions sur les propositions Varinard, de défendre les missions éducatives et les moyens de la justice des mineurs.

LA CAN EXIGE :

1. Le bilan social de la fermeture des 6 DR et une solution pour tous les personnels concernés.
2. La liste des postes demandés par les DD et les DIR pour la CAP mobilité

LA CAN APPELLE A :

- a. Organiser une campagne sur la réorganisation territoriale avec :
 - Le refus des fermetures des services et des disparitions de postes
 - Le refus du démantèlement de la filière administrative
 - la publication des plans de restructuration envisagé, au niveau départemental et régional, avec l'état des lieux avant et après.
 - la tenue de CTP en amont des décisions.
 - l'accompagnement de tous les personnels concernés :
 1. la défense des contractuels menacés de licenciement.
 2. en cas de redéploiement, l'information et la gestion collective des situations et le respect des critères CAP et des droits de chacun, avec priorité régionale.
- b. Organiser le blocage institutionnel.
- c. Se saisir et diffuser la pétition nationale (à paraître) sur l'engagement à continuer à exercer et à demander des mesures civiles.
- d. Créer des collectifs regroupant l'ensemble des acteurs de la justice et du social.
- e. Contacter les Conseils Généraux et l'Association des Départements de France.

La CAN appelle tous les personnels à voter massivement le 17 mars prochain, pour permettre au SNPES-PJJ/FSU de défendre les missions éducatives, combattre les conséquences de la Révision Générale des Politiques Publiques et soutenir tous les personnels.